

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 12

Artikel: La France et l'OTAN
Autor: Revol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Bütiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 14.— ; 6 mois Fr. 8.—
Etranger : 1 an Fr. 17.— ; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

La France et l'OTAN

La France n'est pas satisfaite de l'OTAN. On le disait déjà pendant les dernières années de la quatrième République. Le général de Gaulle, alors président du Conseil, dans un mémorandum adressé le 24 septembre 1958 au président Eisenhower et à M. Macmillan, l'a formulé de façon officielle. Disons tout de suite qu'aucune réponse n'a encore été faite à la requête française. Celle-ci appliquait cependant l'article même du traité de l'OTAN portant que ce traité pourrait être révisé au bout de dix ans. La tactique change tous les dix ans, a dit Napoléon. La tactique, et bien d'autres choses encore...

En 1948, quand l'organisation fut créée, la menace russe sur l'Europe était flagrante. L'armée rouge que Staline s'était bien gardé de démobiliser, 125 à 150 divisions, se trouvait à une petite étape mécanisée du Rhin. L'Allemagne vaincue n'avait point d'armée, ce qui, soit dit en passant, sera l'une des raisons majeures de son rapide redressement économique ; aussi déjà envisageait-on son réarmement. Les troupes alliées

d'occupation de l'Allemagne de l'Ouest, auxquelles seraient venues s'adjoindre quelques forces recrutées de bric et de broc pourvues d'armes et de matériel de guerre envoyés des Etats-Unis, une trentaine de divisions au total, s'efforceraient de tenir la ligne du fleuve, permettant ainsi à l'armée américaine reconstituée de venir sur le continent procéder à un refoulement de l'agresseur. C'était un réel progrès sur la conception précédente qui se bornait à défendre la ligne des Pyrénées afin de garder pied dans la péninsule ibérique, renouvelant le geste des Anglais dans leur lutte à mort contre Napoléon.

Mais ce sur quoi comptaient alors le plus les Américains et, cela va sans dire tous leurs alliés, c'était sur l'arme atomique que le gouvernement de Washington possédait seul. Le président Truman que l'histoire rangera parmi les grands présidents des Etats-Unis, avait déjà convenu avec le gouvernement de Londres de faire de la Grande-Bretagne comme une vaste plate-forme d'envol pour une aviation stratégique de bombardement. De quoi tenir l'URSS en respect sous la crainte d'une écrasante force dite de frappe que l'on transforma en force de dissuasion à partir du moment où la Russie disposant à son tour de bombes nucléaires et de fusées intercontinentales, égala si même elle ne dépassa pas l'Amérique dans le domaine des sciences balistiques.

L'Europe occidentale se relevait péniblement, avec d'ailleurs l'aide du plan Marshall, du chaos économique dans lequel la guerre l'avait plongée. L'offre d'une reconstitution militaire sous l'égide de l'Amérique, enchaînant celle-ci à pourvoir à la sécurité de tous, on l'accepta autant dire les yeux fermés sans rien discuter des termes de la convention. On n'y réfléchit que par la suite, à mesure que chaque Etat européen de l'alliance se sentait raffermi dans son propre relèvement ; à mesure aussi que la menace soviétique, sans s'éloigner de l'Europe par suite de la permanence du fait géographique, s'étendait partout dans le monde et prenait des aspects non seulement militaires, mais économiques et sociaux, ce qui élargissait le rôle des diplomates au détriment de celui des chefs militaires.

Certes, l'OTAN s'est efforcée de s'adapter du mieux possible au rythme accéléré de cette évolution. On dirait qu'elle ne l'a fait qu'à regret. D'où l'« initiative fondamentale » que constitue dans les rapports entre la France et ses grands alliés le mémorandum du 24 septembre 1958.

Ce document, non publié mais dont on connaît le texte, exprime à l'égard de l'OTAN, les griefs des dirigeants français : sphère d'application limitée à l'Europe et dans les droits à en connaître de chacun des participants, ce qui est en contradiction avec le caractère global de la menace à laquelle il importe de faire face ; action dispersée et fréquemment contradictoire des Etats membres hors du périmètre défini par le pacte ; contraste entre l'identité des risques encourus par chacun et le fait que les deux puissances anglo-saxonnes ont seules qualité pour prendre les décisions qui exposent les autres à ces risques.

En conséquence de quoi le général de Gaulle proposait « l'organisation d'une direction anglo-franco-américaine de l'alliance occidentale » ; elle aurait qualité pour élaborer la stratégie tant politique que militaire du monde libre ; le cas échéant, elle prendrait la décision d'employer les armes de destruction massive. Le chef de l'Etat réclamait également la mise en commun des secrets atomiques, celle de toutes les ressources techniques, la constitution sur chacun des théâtres d'opérations de la planète de commandements combinés analogues à ceux ayant fonctionné au cours de la dernière guerre. Et pour finir, le général déclarait faire dépendre « le développement de la participation de la France à l'OTAN à la prise en considération » de ces revendications.

Sa lettre étant restée sans réponse de la part des deux destinataires, on sait que Paris enleva à l'OTAN l'emploi de la flotte française de la Méditerranée et refusa d'établir sur son sol aucun stock d'armes atomiques américaines ainsi que des rampes de lancement de fusées de portée intermédiaire.

* * *

Participer à la direction de l'alliance occidentale exigeait que la France devînt à son tour une puissance atomique. D'où la création nationale à laquelle elle est en train de procéder de ce que l'on a, à mon sentiment, très improprement appelé force de frappe ou de dissuasion, par imitation de la terminologie en usage outre-Atlantique. Il s'agit plutôt d'une modeste force de riposte apte à remplir des missions d'ordre tactique, tandis que les vastes envolées stratégiques resteront longtemps encore le rayon exclusif des deux supergrands. Car non seulement la France ne disposera que d'un nombre réduit de bombes, mais encore il lui manquera l'arme moderne par excellence que constitue la fusée, que celle-ci soit de portée intermédiaire ou intercontinentale ; la fusée qui rive désormais aux confins tactiques du champ de bataille le canon, qui ne s'en est d'ailleurs guère éloigné et l'avion de bombardement que des systèmes chaque jour plus perfectionnés d'interception empêcheront de tenir l'air sur des parcours étendus.

Par l'emploi de ces mots, frappe ou dissuasion, dont la signification dépasse les possibilités françaises immédiates, voire à échéance plus ou moins longue, ceux qui s'opposent à la création d'une force atomique nationale ne manquent pas d'ironiser en évoquant la grenouille de la fable ; par l'emploi dis-je de ces mots, on répète la confusion qui s'était déjà produite en 1935 quand le colonel Charles de Gaulle proposa la formation d'un puissant corps blindé. La brochure qu'il publia à ce propos était intitulée : *Vers l'armée de métier*. Aussitôt, tous les adeptes de la nation armée à la manière Jean Jaurès de crier à la réaction et d'oublier de s'enquérir davantage du plan projeté : l'organisation politique de l'armée masquait l'utilité technique qui seule aurait dû entrer en ligne de compte. Ainsi aujourd'hui de l'arme atomique présentée sous une appellation nettement impropre.

Or, que l'armée française possède une arme de cette sorte qui, parce que nationale soit bien à elle, est une impérieuse nécessité si l'on veut que cette armée conserve sa foi dans sa valeur combative, dans son efficacité matérielle et morale.

L'histoire le montre : une armée doit employer des armes au moins égales, à défaut de les avoir supérieures, à celles de l'adversaire éventuel.

« Les Chassepots ont fait merveille », écrivait en 1867 le général de Failly dans son rapport sur la bataille de Mentana, au Mexique. Phrase malencontreuse, mais combien révélatrice de l'effet moral exercé sur une troupe dotée d'une arme qu'elle est seule à utiliser.

En 1870, les Français supportèrent stoïquement les obus que leur envoyaient les batteries prussiennes déployées sur des positions hors de portée pour les projectiles français.

En 1914, mitrailleuses et artillerie lourde allemandes que ne possédaient pas à égalité les Français furent heureusement compensées pour ceux-ci par le 75 à tir rapide, supérieur au 79 à tir accéléré.

En 1918, il n'est pas douteux que l'apparition des chars de combat alliés hâta la fin de la guerre ; de même qu'en 1945 les bombes d'Hiroshima et Nagasaki en provoquèrent l'arrêt immédiat.

En 1955, lors de l'affaire de Suez, M. Krouchtchev aurait sans doute employé un tout autre ton quand il s'adressait à M. Guy Mollet si celui-ci avait eu sous la main des fusées munies d'ogives nucléaires.

Au demeurant, quelque modeste que soit à ses débuts la force atomique française, elle exige, le Premier ministre l'a très opportunément rappelé, une solide infrastructure de savants et de chercheurs, de bureaux d'études et de polygones d'expériences, bref tout un ensemble bien de nature à inspirer confiance à l'armée sur l'avenir de son armement.

La nécessité ainsi prouvée de la création d'une arme atomique nationale afin d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de l'armée, toutes les objections formulées contre cette création sont faciles à réfuter quand elles ne tombent pas d'elles-mêmes.

On a prétendu que cela allait inciter la France à se séparer de l'OTAN, négligeant par là que toujours du fait géogra-

phique, elle en est le pilier principal permanent, et donc que l'OTAN n'est pas viable sans elle.

Or, si nationaliste soit-il, encore vient-il de donner quelques apaisements aux apôtres les plus fervents de l'idée européenne ; si imprégné d'orgueil personnel ait-il paru dans chacune des phases de sa carrière : environ les années 23, quand il était à l'Ecole supérieure de guerre, ses professeurs disaient de lui qu'il ressemblait à un roi en exil, le général de Gaulle n'en conserve pas moins le sens précis des réalités, des possibilités offertes à son pays même rénové. Il sait que réduite à ses seules forces, la France, comme d'ailleurs aucune des autres nations en Europe, n'est pas capable de garantir de façon parfaite sa sécurité. L'union s'impose, non pas simplement à l'intérieur de chaque Etat, mais encore entre les Etats de conformations politique et sociale similaires. Comment ne pas admettre d'autre part que toute amélioration apportée à l'un des membres de l'association contribue au renforcement de l'ensemble ? Une armée française rendue apte à remplir de nouvelles missions, ce ne peut être qu'à l'avantage et au profit de ses alliés et non pas à leur détriment comme des esprits malveillants ou insuffisamment informés le laissent entendre. On a dit encore que l'arme atomique coûterait trop cher, qu'elle excéderait les capacités financières de la France : 240 milliards pendant cinq ans.

Tant que le désarmement restera à l'état de simple vue d'un lointain devenir, une part importante des ressources de l'Etat sera consacrée à la défense nationale. Les budgets militaires français établissent à cet effet un juste équilibre entre les trois armées de terre, de mer et de l'air. Ils assurent la répartition des troupes et leur entretien, la fourniture et la renouvellement de leurs matériels, la formation des stocks de guerre indispensables. On connaît les grandes lignes de la réorganisation en projet : un corps atomique de pointe, six divisions de bataille fortement armées, des effectifs de défense en surface munis des meilleures armes classiques du moment présent.

Restent enfin les partisans nombreux et bruyants de ce que, sans trop préciser de quoi il s'agit exactement, on appelle l'intégration.

Laissons à leur idéologie les défaitistes, pacifistes à tous crins qui accorderaient volontiers aux seuls Etats-Unis d'Amérique la charge d'assurer la sécurité atomique du monde libre, comme cela incombe pour le moment aux seuls Soviétiques dans les pays communistes. Politique du moindre effort, de l'abandon, du renoncement et de l'abdication ; elle mène droit à la servitude. La pire des servitudes, a-t-on dit, c'est de confier à autrui le souci de sa propre défense.

Intégrer quoi? Les Etats? Et lesquels? Leurs armées? Et par qui commencer? La logique conseille de réunir d'abord les Etats. Mais l'intégration préalable des forces armées a ses supporters : ce sont ceux de la défunte Communauté européenne de défense (CED) qui réapparaissent. A la collectivité de ces armées on attribuerait la tâche de créer une force nucléaire commune. Le financement de la création ainsi réparti entre plusieurs, pèserait moins sur chacun. La difficulté apparaît quand on envisage à qui l'on ferait appel pour constituer cet ensemble. Serait-il européen, Grande-Bretagne comprise, ou laissée, comme veut être la France, à la politique nucléaire exclusivement nationale qu'elle pratique depuis la fin de la guerre?

Certes, une intégration partielle existe déjà dans les armées participant à l'OTAN : entre les états-majors supérieurs et le haut commandement, dans le domaine de la logistique. Mais les unités maintiennent leur caractère national. Et l'armement, où cependant la fusion, l'uniformisation des matériels serait particulièrement indiquée, reste tout entier entre les mains de ceux que l'on appelait autrefois les « marchands de canons ». Ils continuent de se disputer entre eux les commandes. Feraient-ils pas de même s'il s'agissait de matériel nucléaire?

Le général Norstad, commandant en chef du SHAPE, qui est l'organe militaire de l'OTAN, a proposé le 25 novembre

dernier à la réunion des parlementaires de l'OTAN, la création d'un pool atomique de l'alliance avec des droits égaux pour chacun de ses membres.

Cette offre faite au moment même où le Parlement français discutait sa propre force atomique, on a chuchoté qu'il s'agissait de peser sur le vote des députés. Prêtons au général Norstad des intentions plus dignes de ses hautes fonctions. Il plaidait sa cause personnelle, celle de tout chef militaire désireux d'avoir sous ses ordres des troupes les mieux pourvues en armes perfectionnées. Le général de Gaulle n'agit pas autrement pour son armée. Mais tandis que celui-ci, chef d'Etat, a des coudées franches, le chef du SHAPE est subordonné au président Eisenhower qui lui-même dépend du Congrès. Ce dernier assouplirait-il les prescriptions de la loi Mac-Mahon au point de donner entière satisfaction au général Norstad? D'autre part, on ne voit guère comment le chef militaire de l'OTAN pourrait riposter instantanément à une attaque atomique soviétique s'il était tenu d'obtenir au préalable l'assentiment des quinze partenaires de l'association.

Tout cela démontre combien le général de Gaulle est dans la bonne voie et l'on doit souhaiter que la grande majorité des Français demeure rangée derrière lui pour le soutenir et l'affermir dans les tâches écrasantes qu'il a assumées.

* * *

Cet article a été rédigé avant la réunion habituelle vers la mi-décembre des ministres de l'OTAN. Aux dernières nouvelles, M. P.-H. Spaak, secrétaire-général de l'OTAN, rentrant de Washington, aurait obtenu du Département d'Etat et de ses interlocuteurs de la défense qu'ils présenteraient lors de cette réunion un plan comportant à la fois l'augmentation des forces classiques de l'alliance et la fourniture à celle-ci, sous son contrôle direct, d'armes nucléaires stratégiques parmi lesquelles des fusées Polaris.

On verra bien.

Ce qui paraît également probable, c'est que l'administration sortante du président Eisenhower doive hésiter à prendre des décisions importantes, susceptibles de contrarier les intentions ou d'engager la responsabilité de la nouvelle administration du président Kennedy.

De toute manière et pour en revenir à notre sujet, le pool atomique suggéré par le général Norstad ne saurait atténuer en rien la volonté du général de Gaulle de poursuivre la création d'une force atomique strictement française. Mais ce n'est pas en 1960 que ses revendications en matière d'OTAN auront été satisfaites.

J. REVOL

La DCA dans le cadre de la nouvelle organisation de l'armée

LA GUERRE DE DEMAIN

La différence essentielle entre la guerre telle que nous la connaissons et un conflit armé futur se marquera par l'importance accrue des opérations aériennes. Avions et fusées deviendront les moyens décisifs de la conduite de la guerre.

Dans les guerres dites limitées et les conflits sans emploi d'armes atomiques, l'aviation classique et les engins joueront un rôle considérable. Il est même possible qu'au début des hostilités l'armée et la population soient soumises uniquement à des attaques aériennes. Cette première phase de la guerre pourrait s'étendre sur une assez longue période, surtout si aucune arme atomique n'est engagée.

Tous les Etats accordent aujourd'hui une très grande importance à la défense aérienne.